

THÉÂTRE LES TANNEURS

EXPLOITATION DE L'ESPACE HORECA

Appel d'offre

Convention

Gérance indépendante – 2 ans renouvelable

Entrée en vigueur

Dès que possible

Candidatures

15 juin – 21 juillet 2026

Contact

horeca@lestanneurs.be

Visites

Sur rendez-vous – via horeca@lestanneurs.be

THÉÂTRE LES TANNEURS

01. THÉÂTRE LES TANNEURS

À propos du Théâtre Les Tanneurs

Le Théâtre Les Tanneurs est un lieu de création situé au cœur des Marolles à Bruxelles. Son espace bar & resto est ouvert au public avant et après les spectacles, mais aussi à la mi-journée et en soirée hors représentations. Il doit incarner les valeurs du Théâtre : convivialité, qualité, accessibilité et engagement pour une alimentation responsable.



THÉÂTRE LES TANNEURS

02.

DESCRIPTION DE L'OFFRE

Ce que nous cherchons

Un·e gérant·e indépendant·e capable de :

- Assurer l'ouverture du bar tous les soirs de représentation (présence obligatoire) et proposer des plages d'ouverture étendues (midis, soirées hors spectacle)
- Gérer l'ensemble de l'exploitation : carte, approvisionnement, personnel, caisse, entretien
- Proposer une offre de restauration légère et rapide, faite maison, accessible à tous les publics – une offre plus recherchée est également envisageable selon le projet du ou de la candidat·e
- Assurer le catering des événements du Théâtre (pots de première, repas d'équipe, cocktails)
- Respecter les obligations légales : AFSCA, débit de boissons, charges sociales, TVA.

Nous sommes sensibles aux démarches durables (produits locaux, anti-gaspi, Good Food) et à l'emploi de personnes en insertion socioprofessionnelle.

Modèle financier

Les recettes de l'exploitation sont perçues sur le compte bancaire de la SRL Le Resto des Tanneurs et restituées à l'exploitant·e déduction faite d'un pourcentage convenu. La base de calcul reste à préciser avec le/la candidat·e retenu·e : loyer + charges fixes auxquels s'ajoute un pourcentage, ou pourcentage unique incluant loyer et charges avec un minimum garanti.

- Mise à disposition du foyer : 1.000 €/mois
- Charges (gaz, électricité) : ±600 €/mois
- Location ponctuelle de la grande salle : % à convenir

D'autres modèles peuvent être discutés si la proposition du/de la candidat·e le justifie.

THÉÂTRE LES TANNEURS

03. CONDITIONS D'OCCUPATION

Ce que le Théâtre met à disposition

- L'espace bar, la zone de service, la réserve boissons et un espace de préparation
- Une cuisine professionnelle
- Le matériel professionnel de base et le mobilier (inventaire annexé au contrat)
- Le planning des spectacles transmis à l'avance

Le petit matériel (verres, vaisselle, ustenciles, etc.) et toutes les assurances sont à charge du ou de la gérant·e.

Contraintes à respecter

- Espace situé dans un quartier résidentiel — respect de la tranquillité du voisinage requis
 - Des portes doubles anti-bruit séparent le bar de la grande salle, permettant de maintenir une activité Horeca pendant les représentations
 - Friteuses et bonbonnes de gaz interdites
 - Tarifs soumis à l'accord préalable du Théâtre ; tarif réduit obligatoire pour le personnel
 - Le Théâtre se réserve l'usage ponctuel de l'espace (festival, location) avec 10 jours de préavis
 - Des fêtes ponctuelles (privées ou organisées par le Théâtre) restent possibles, en concertation
 - La saison du Théâtre s'étend de fin septembre à mai, mais le maintien d'activités d'exploitation en dehors de cette période est vivement encouragé.
-

THÉÂTRE LES TANNEURS

04. DOSSIER DE CANDIDATURE

Projet

- CV et motivations
- Note de concept : identité, carte indicative, programme d'ouverture proposé
- Business plan (base : saison septembre – juin, soit ~10 mois)
- Commentaires éventuels sur le modèle financier proposé (1.600 €/mois charges comprises)

Tout document complémentaire utile est le bienvenu : portfolio, photos de réalisations, références.

Modalités de soumission

Date limite	21 juillet 2026
Envoi	horeca@lestanneurs.be
Adresse	Rue des Tanneurs 75-77 – 1000 Bruxelles
Visites	Sur rendez-vous via horeca@lestanneurs.be
Entretiens	Les candidat-es retenu-es seront convoqué-es pour une présentation orale.

Le Théâtre se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, ou de déclarer l'appel d'offre infructueux sans indemnité.

Nous nous réjouissons de découvrir vos projets !
